

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 6 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 2 février 2023
--

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaient présents** : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Etaient absents** : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie

**Secrétaire de séance** : AIGLON Olivier

D/2023-05

**Objet de la délibération** : Approbation du Compte Administratif « chaufferies-bois » 2022

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2022 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Elle ajoute enfin que ce CA a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois (composé d'élus et des représentants des bénéficiaires du service) le 17 janvier 2023.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jocelyne DAVIRON RADIX, doyenne, délibère sur le compte administratif « chaufferies-bois » de l'exercice 2022 dressé par Madame Agnès NELIAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnatrice pour l'année 2022, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances des chaufferies bois en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2022,
- Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion établi par le receveur municipal pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés,

PROPOSE et FIXE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2022	Titres émis en 2022	Résultats 2022	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 28 986.53 €	184 259.54 €	156 194.11 €	Déficit 28 065.43 €	Excédent 921.10 €
Section d'investissement	Excédent 17 507.79 €	115 734.00 €	98 374.50 €	Déficit 17 359.50 €	Excédent 148.29 €
Totaux				Déficit 45 424.93 €	Excédent 1 069.39 €

**APPROUVE** le Compte Administratif « chaufferie-bois » 2022 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le : - 3 MARS 2023  
Publication ou notification du : - 3 MARS 2023  
Publication site internet le : - 3 MARS 2023  
Affichage liste des délibérations le : 09/02/2023